

Marseille Fos



Reçu le
19 FEV. 2009
9465

DIRECTION AMENAGEMENT TRAVAUX PROJETS
MISSION PROJETS INDUSTRIELS ENERGIES

EVERE
MR DE LA PARTE
ROUTE QUAI MINERALIER
CABAN SUD
13270 FOS SUR MER

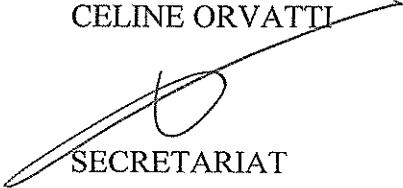
Fos sur mer le 4 février 09

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la copie du courrier envoyée à M. CROC de RFF.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

CELINE ORVATTI



SECRETARIAT

Marseille Fos



Direction de l'Aménagement, des Travaux et des Projets

Michel CROC
Directeur Régional
RFF - Direction Régionale PACA
Les Docks - atrium 10.4
10 place de la Joliette - BP 85404
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Marseille, le 03 février 2009

Objet : ITE Evere – maîtrise d'ouvrage RFF

Monsieur,

Lors du comité de pilotage de suivi des chantiers de la zone dite du « Caban Sud » du 27 janvier dernier, la société Evere a demandé que le Grand Port Maritime de Marseille et RFF confirment que les dispositions prises pour la construction de son Installation Terminale Embranchée ne changeraient pas suite au retranchement des voies ferrées portuaires du réseau ferré national.

Dans ce cadre, afin d'assurer efficacement la continuité du projet Evere, nous avons bien noté que le financement du projet ITE Evere par RFF ainsi que sa conduite resteraient identiques à ce qui avait été convenu avant le décret n°2008-887 du 2 Septembre 2008.

Dans l'intérêt du projet Evere, le Grand Port Maritime de Marseille confirme son souhait que Réseau Ferré de France demeure maître d'ouvrage pour la construction de la première partie de l'ITE Evere dont les travaux ont lieu dans la circonscription du port.

La gestion de cette première partie fera, comme convenu, l'objet d'une convention d'embranchement signée entre le GPMM et Evere.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations,

Renaud SPAZZI

**Directeur des Travaux, des
Aménagements et des Projets**

Copie :

- EVERE / Mr de la Parte
- CUMPM / Mr Tourel.